



APPUYER LES PROFESSIONNELS

Le CRT a aussi pour vocation d'**apporter un appui aux professionnels de la filière gérontologique** du territoire qu'ils travaillent en établissement, exercent une activité libérale ou interviennent à domicile. Il s'agit de participer à la fluidité du parcours de la personne âgée en favorisant l'interconnaissance et la transversalité.



Formation et information : mutualiser des formations et des ateliers pour favoriser les échanges de bonnes pratiques et développer les compétences.



Ressources : mutualisation des ressources pour améliorer les compétences professionnelles (guide pratique, protocoles de soin...).



Soutien psychologique : prévenir l'épuisement professionnel et favoriser le bien-être au travail grâce à des séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles (AAP).



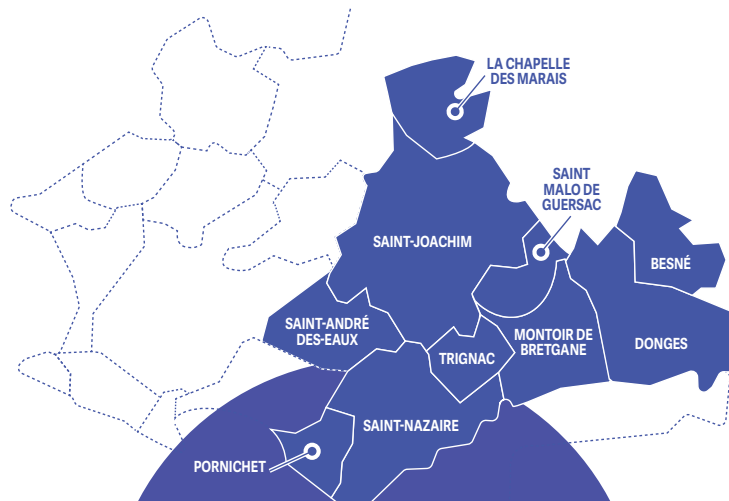
Coordination et échanges : planification de réunions interprofessionnelles pour faciliter les échanges et s'ouvrir à de nouvelles réflexions, notamment d'ordre éthique.



Logistique et technique : amélioration du suivi des patients grâce au partage des dossiers médicaux et à la téléconsultation.



Consultez notre site internet



02 28 55 03 20
contact.ide@crt-loire-littoral.fr
78 Av. de Saint-Sébastien
44380 Pornichet

LES PORTEURS DU CRT

EHPAD Creisker (Pornichet)
Porteur juridique

SSIAD ANSDPAH

EHPAD

MAEPA Camille Claudel (Trignac)
Galathéa (Saint-Nazaire)
Jean Macé (Saint-Nazaire)

Centre Hospitalier de Saint Nazaire

SAAD ADT 44

CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL



CRT Loire Littoral
Faciliter le maintien à domicile

Faciliter le maintien à domicile



des personnes âgées

RESIDENCE CREISKER - 452 918 303 - 44380 Pornichet
Ne pas jeter sur la voie publique.

www.crt-loire-littoral.fr



RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

En liaison avec ses partenaires intervenant à domicile, le Centre de Ressources Territorial conforte le projet de maintien à domicile de la personne âgée dépendante en réalisant un suivi gériatrique, en assurant la coordination des interventions et en proposant des prestations complémentaires : adaptation du domicile, aide administrative, activités à objectifs multiples (maintien du lien social, maintien de l'autonomie, loisirs...), accès à une infirmière d'astreinte la nuit...



Qui peut en bénéficier ?

Toute personne âgée de 60 ans ou plus, en perte d'autonomie et/ou dépendante (GIR 1 à 4) qui souhaite rester à domicile ou qui ne peut pas intégrer un EHPAD.

Comment cela fonctionne ?

- ① Une évaluation à domicile
- ② L'élaboration d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
- ③ La mise en place du PAP en liaison avec les partenaires
- ④ Un suivi mensuel assuré par une infirmière du CRT

Combien cela coûte ?

Les prestations spécifiques du CRT sont entièrement financées par la dotation de l'ARS. Il n'y a aucun reste à charge pour les bénéficiaires



PRÉVENIR LA DÉPENDANCE ET L'ISOLEMENT

Le CRT accompagne également les aidants familiaux et les personnes en risque de perte d'autonomie. Ce soutien prend des formes variées :

- Orientation vers les interlocuteurs adaptés
- Actions d'assistance et d'information
- Actions au profit des aidants : organisation de conférences, d'ateliers de formation des aidants et d'ateliers en binôme aidants/aidés
- Appui au retour à domicile après une hospitalisation
- Activités de rupture d'isolement : maintien du lien social avec accès à des tables d'hôtes et à des activités en EHPAD

N'hésitez pas à nous contacter au
02 28 55 03 20